

habitent les districts ruraux en leur fournissant les douceurs de la vie urbaine, rendant ainsi plus attrayante la vie à la campagne, le problème de l'enseignement s'en trouverait grandement simplifié.

En relevant le statut de la profession et en créant des conditions pour rendre possible le meilleur service d'enseignement, comme il en est fait mention à la section C, cela aiderait considérablement à la solution du problème.

Ces conditions sont à la base même de la solution des problèmes que comporte l'enseignement rural et l'aide financière du gouvernement fédéral est absolument nécessaire.

Une question dont il n'est pas fait mention dans le rapport du Comité d'étude et à laquelle nous nous sommes arrêtés, est la différence qui existe entre les normes atteintes par les élèves de différents cours de différentes écoles d'une même province et par les élèves de provinces différentes. Il résulte de cette grande différence, que les citoyens déménageant d'un endroit à un autre au Canada s'aperçoivent trop souvent que leurs enfants sont forcés de suivre un cours inférieur, et, par suite de ce retard, ces garçons et filles, bien qu'il n'en dépende pas d'eux, subissent des effets psychologiques qui parfois deviennent désastreux. Nous recommandons donc de faire des représentations auprès des ministères d'instruction publique au Canada, pour qu'on entreprenne une étude spéciale de ce problème en vue d'en arriver à l'uniformité pour les sujets fondamentaux de chaque cours, afin de faciliter le transfert des élèves d'une école à une autre au Canada sans qu'il en résulte de retard.

La Fédération canadienne des instituteurs a demandé avec instance pendant des années, que chaque enfant au pays ait, comme droit démocratique, l'occasion de recevoir le meilleur enseignement possible conformément à ses besoins et à ses talents. Nous tenons à insister davantage sur ce principe et à faire remarquer qu'il devrait s'appliquer à l'enseignement supérieur tout comme à l'enseignement élémentaire et secondaire. Nous recommandons donc aux autorités compétentes qu'un nombre suffisant de bourses soient établies par les universités au Canada pour permettre à ceux qui n'en ont pas les moyens, de poursuivre leurs études afin de recevoir l'éducation que leurs intérêts et leurs talents requièrent. Ces bourses devraient défrayer non seulement les dépenses de l'enseignement, mais aussi celles de leur entretien lorsque la chose est nécessaire.

Nous sommes d'avis qu'on devrait établir à Ottawa un bureau central d'enseignement correspondant à un secrétariat de l'enseignement pour le Dominion. Un tel secrétariat serait absolument nécessaire pour la fourniture de renseignements en matière d'éducation et nous ne voyons pas pourquoi il viendrait en conflit avec l'autonomie des provinces en matière d'éducation.

Nous signalons particulièrement à l'attention du Comité le chapitre IV du rapport du Comité d'étude de l'Association d'éducation du Canada et de Terre-Neuve. M. K. F. Argue, de l'université de l'Alberta, qui a préparé cette section, a fait un excellent travail en exposant les conditions déplorables dont a souffert le personnel enseignant au cours des dix dernières années.

Pour s'en bien pénétrer il faut lire non seulement le texte, mais aussi étudier les tableaux qui sont en appendice à ce chapitre.

Le tableau I fait voir que même en 1941, le salaire moyen des instituteurs dans les diverses provinces (à l'exception du Québec où la situation n'est pas très claire) varie entre \$422 et \$1,321 par année ou, sur une base de 52 semaines par année, un salaire s'échelonnant de \$8.22 à \$25.40 par semaine.

Notez bien que ces chiffres représentent les salaires de 49.9 p. 100 des professeurs dans ces provinces. Quelle expectative peut-on avoir en vue d'une éducation convenable pour la démocratie?

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer la comparaison entre les salaires minima payés aux employés industriels et les traitements versés dans d'autres professions, et l'impossibilité absolue d'amener vers le personnel enseignant le type d'hommes et de femmes que l'on désireraient avoir.